

## ↳ Barème des Honoraires de Transactions (à la charge du mandant)

### *Quatuor Transactions réalise l'ensemble des missions suivantes :*

- **Intermédiation** : détermination des modalités de vente, réalisation des fiches commerciales et dossiers de présentation, démarches publicitaires, recherche et sélection des acquéreurs, accompagnement lors des visites, négociation, formalisation des accords, ...
- **Juridique** : sécurisation du financement, rédaction ou appui à la rédaction des contrats de vente sous conditions suspensives, mise en place et suivi d'un plan d'action, vente mobilière, cession de parts sociales, validation des actes notariés, ...
- **Accompagnement dans les démarches** : relation avec les tiers (propriétaires, notaires, banques, conseils, géomètres, ...), préparation demande autorisation d'exploiter, vérification notification SAFER, ...

### **Propriétés Agricoles et Viticoles, Maisons, Propriétés Forestières, Propriétés de Loisirs, Parts Sociales de sociétés à dominante agricole et/ou immobilière**

Valeur HT de cession des Biens		Honoraires HT	Honoraires TTC*
Jusqu'à	1 000 000 €**	6,6667%	8,00%
De	1 000 001 € à	2 000 000 €	6,2500%
De	2 000 001 € à	4 000 000 €	5,8333%
De	4 000 001 € à	6 000 000 €	5,4167%
De	6 000 001 € à	10 000 000 €	5,0000%
De	10 000 001 € à	20 000 000 €	4,0000%
Plus de	20 000 000 €	3,0000%	3,60%

\*TVA au taux en vigueur de 20% incluse

\*\* Forfait minimum de 40 000 euros TTC, sauf pour les ventes de foncier nu où le forfait est de 4 800 euros TTC.

Base de calcul : Prix de Cession Hors Taxes des actifs mobiliers et immobiliers

*Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, l'affichage du barème des honoraires est une obligation légale à laquelle sont assujettis tous les professionnels intervenant dans les transactions immobilières, conformément à l'arrêté ministériel du 10 janvier 2017.*